



Détours en Montagne

Treks, Bivouacs, Marche Afghane

 Accompagnateurs en Montagne diplômés Brevet d'Etat.
 Courriel : détours.montagne@orange.fr Internet : www.trek-bivouac.com
 Tel : 06 84 79 04 84, ad postale = 58 rue du jeu de paume, 05400 LA ROCHE
Organisation & encadrement de séjours randonnée montagne

- 1) Vous devez renvoyer ce document complété, accompagné du chèque d'acompte ou d'un virement à l'ordre de DETOURS EN MONTAGNE (p.2 du contrat).
- 2) Dès réception, le contrat vous sera retourné signé par l'organisateur et fera office pour vous d'accusé de réception.

CONTRAT DE VENTE

COORDONNEES DU PARTICIPANT

Nom Prénom :
 Date naissance
 Adresse :
 Tel. domicile : adresse électronique :

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nom et Prénom..... Date de naissance.....
 Nom et Prénom..... Date de naissance.....

ORGANISATEUR :

Marc VINCENT : Accompagnateur En Montagne,
 N° d'habilitation (établissement habilité tourisme par arrêté préfectoral) : HA 005 090 001
ASSUREUR : Cabinet PIQUET GAUTHIER, Jean-François BELLET. BP 27 – 69921 OULLINS cedex
GARANT : Groupama Assurance Crédit, 5 rue du centre, 93199 NOISY LE GRAND Cedex

SÉJOUR CHOISI (Intitulé)

Choix 1 : Du au
Choix 2 : Du au

CONDITIONS D'ANNULATION : (voir p.2 du contrat)

PAIEMENT DE VOTRE SEJOUR

	Prix unitaire	Nbre d'inscrits	Prix total
Séjour adulte€€€
Acompte versé ce jour (33%)€€€
Solde à verser au plus tard au début du séjour€€€

Arrivée en train en gare de àh
 ou en véhicule personnel àh

Je soussigné..... agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres personnes ici inscrites, certifie avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente, de responsabilité, et d'annulation du séjour ici mentionné.

Je souhaite que le séjour se fasse même si nous ne sommes que deux ou trois personnes.

- J'accepte de partir à deux personnes. Si oui, moyennant un supplément de 20% du tarif du séjour par personne. *Oui / non*
 - J'accepte de partir à trois personnes. Si oui, moyennant un supplément de 12% du tarif du séjour par personne. *Oui / non*
- Je ne règle dans un premier temps que l'acompte du tarif initial.

A
 Le
 (Signature du client)
 précédée de la mention : « lu et approuvé »

A
 Le
 (Signature de l'organisateur)

Conditions particulières de vente

Séjours de randonnées

INSCRIPTION : L'inscription à l'un des séjours implique l'adhésion aux conditions générales de vente régissant les rapports entre agences de voyages et leur clientèle fixées par arrêté ministériel du 14 juin 1982 publié au JO du 27 octobre 1982, au décret 94-490 du 15 juin 1994 et l'adhésion aux présentes conditions particulières.

L'inscription n'est effective qu'à partir de la réception du contrat de vente, signé et daté par le client et accompagné de l'acompte.

Le deuxième exemplaire est à conserver par le client. Le montant de l'acompte s'élève à 35% du prix du séjour, auxquels vient s'ajouter la cotisation d'assurance facultative. Le règlement de l'acompte, en euros, peut s'effectuer par chèque payable en France à l'ordre de « VINCENT Marc » ou par virement bancaire.

RIB : code banque=16807, code guichet = 00103, numéro de compte = 36430291212, clé RIB = 71

IBAN : FR76 1680 7001 0336 4302 9121 271. BIC : CCBP FRPP GRE

domiciliation = Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes, Place Ladoucette, 05000 GAP.

Le paiement du solde du prix est versé au plus tard au début du séjour. Une facture d'acompte est remise sur demande.

PRIX : Ils comprennent, sauf indication contraire, du point de rendez-vous au point de dispersion : les frais d'organisation et d'encadrement par un accompagnateur diplômé d'Etat, les transports, l'hébergement en pension complète.

Ils ne comprennent pas les assurances, les dépenses à caractère personnel (boissons, etc). En sont également exclus le transport pour se rendre au point de rendez-vous. En outre, les suppléments dus à une modification importante du programme sont à la charge du client dont l'accord préalable aura, bien entendu, été sollicité.

ASSURANCES : En tant qu'Accompagnateur En Montagne, l'organisateur de séjour dispose d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle, mais celle-ci ne couvre pas les participants au titre de la responsabilité individuelle. Aussi, une assurance « **RC individuelle accident** », valable pour les accidents de montagne sans limitation d'altitude et couvrant les risques inhérents au voyage et au sport, est conseillée. Vérifiez auprès de votre assureur que vous êtes couvert. Cette assurance s'obtient facilement par adhésion à un club de la Fédération Française de Montagne (CAF, FFME...). Vérifiez également que vous disposez d'une **assurance annulation et rapatriement**. Le paiement par carte bancaire vous donne la possibilité de bénéficier de l'assurance annulation. Vérifiez si votre carte le permet !

RESPONSABILITE : Les renseignements donnés sur www.trek-bivouac.com, les brochures et les courriers de présentation sont données à titre indicatif et ne peuvent engager la responsabilité de l'organisateur. Les photos ne sont pas contractuelles. Si les circonstances l'exigent, les itinéraires ou certaines prestations du programme peuvent être modifiées. Ainsi, à défaut d'enneigement, une randonnée en raquettes pourra être remplacée par une randonnée traditionnelle, sans que cela ne donne lieu à un quelconque dédommagement de la part de l'organisateur.

ANNULATION / INTERRUPTION de la part de l'organisateur : L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler un séjour, en raison du nombre insuffisant de participants (minimum de 6 pour une confirmation du départ). Une telle décision serait prise et les clients informés au plus tard 21 jours avant le départ. L'organisateur peut également annuler un départ suite à des conditions particulières tenant notamment à la force majeure, événements sociaux, grèves, intempéries, sécurité des participants. Dans ces cas, les participants seront remboursés intégralement des sommes qu'ils ont versées sans toutefois pouvoir prétendre à aucune indemnité supplémentaire. L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme (dates, horaires, itinéraire, encadrement, hébergement, etc), si la météo, les conditions d'enneigement, le niveau des participants ou des événements imprévus l'imposent, particulièrement pour la sécurité du groupe sans que les participants puissent prétendre à aucun remboursement ou indemnité. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et de sécurité données par l'accompagnateur, qui se réserve le droit d'exclure toute personne dont le comportement compromet la sécurité ou le bien-être du groupe. Dans tous ces cas, aucune indemnité ou remboursement ne saurait être dus.

L'encadrement se réserve également le droit de demander à un participant d'interrompre son séjour, si celui-ci a un niveau technique ou une condition physique compromettant la sécurité du groupe, aucun remboursement ne pourra être exigé.

ANNULATION / INTERRUPTION de la part de l'acheteur : En cas d'annulation de votre part, les sommes versées ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement. Ces sommes peuvent être couvertes, sous certaines conditions, par votre assurance « annulation », si vous l'avez souscrite lors de l'inscription. Pour les inscriptions individuelles, votre réservation peut être cédée à une autre personne susceptible de vous remplacer, à condition de nous prévenir par téléphone ou par courrier, au moins deux jours avant la date de départ. La non présentation au rendez-vous est équivalente à une annulation et n'ouvre droit à aucun remboursement. De même, l'interruption de séjour, de votre fait ou pour raisons médicales, ne peut donner lieu à aucun remboursement.

En cas de désistement à moins de 30 jours du départ, le montant du séjour à régler par le client est :

- de 30 à 22 jours : 45 % du prix du séjour,
- de 21 à 15 jours : 60 % du prix du séjour,
- de 14 à 8 jours : 75 % du prix du séjour,
- de 7 à 2 jours : 90% du prix du séjour,
- moins de 2 jours : 100 % du prix du séjour.

RÉCLAMATIONS : Toute réclamation relative aux séjours doit être adressée, dans un délai de 15 jours après la date du retour, par une lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée de toutes les pièces justificatives, à Marc VINCENT, rue du jeu de paume, 05400 la ROCHE-DES-ARNAUDS.